

Dr Gérard MAUDRUX

Chirurgien Urologue

Président honoraire de la Caisse de Retraite des Médecins de France
et de la Caisse Maladie des Professions Libérales de Province

249 chemin du moulin de l'Orme
30330 SAINT PAUL LES FONTS
Tél. 04.66.82.83.98 Port. 06.13.13.06.55

CARMF

Monsieur le Président
47 rue Saint Ferdinand
75017 PARIS

Saint Paul le 2 avril 2016

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames Messieurs les administrateurs.

Alors que nos élections engagées depuis février 2015 devant me reconduire se terminaient, Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale a cru bon de sortir un décret en juillet me visant personnellement afin de contrer le résultat de ces élections.

Pour faire face à ce changement, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux statuts de me nommer conseiller technique, afin d'accompagner le Président et le Conseil dans ces changements brutaux et assurer une transition en douceur dans l'intérêt de l'institution et de ses affiliés.

J'ai commencé à assumer ce rôle en utilisant mon expérience et mes compétences au mieux de l'intérêt général. En décembre j'en parlais au Président et en janvier j'ai demandé au directeur de présenter au Conseil de janvier à nouveau la réforme du régime complémentaire inachevée, le calendrier et la conjoncture me paraissant propice. La Carmf s'en est bien porté avec l'acceptation des syndicats et semble-t-il du ministère.

Fin janvier je demandais au secrétariat tous les éléments nécessaires à une refonte des statuts suite au décret de juillet et de la nouvelle carte régionale. Fort d'avoir organisé à l'extérieur et à l'intérieur 6 élections, fort d'avoir dirigé de nombreuses années le Conseil et la Carmf avec le directeur, je pensais améliorer tout ce qui pouvait être modifié et corrigé. Mon expérience aurait pu servir.

Depuis cette date et les dernières avancées concernant le RC et l'ASV, j'ai commencé un travail technique afin d'avoir les mêmes règles, les mêmes plafonds dans nos trois régimes pour plus de lisibilité, tout en maintenant une neutralité quel que soit le revenu, surtout soulageant les bas revenus dans l'ASV sans perdre de droits. Ce n'est pas évident pour le RC et l'ASV, mais j'avais trouvé quelques idées. Vous êtes bien placés pour savoir que j'étais le seul administrateur à pouvoir y arriver.

Malheureusement le directeur de la DSS poursuit son acharnement à mon égard, toujours sans que nous en connaissions le motif, en faisant une exception pour la seule Carmf, afin de rendre en pratique des dispositions légales inapplicables. Alors que les personnalités qualifiées des Conseils de tous les organismes sociaux sont traitées au même titre que les administrateurs en ce qui concerne les indemnités et les remboursements de frais, cela est interdit à la seule Carmf. Toutes nos caisses sociales, CNAV, ACCOS,

UNCAM, AGIRC, ARRCO les traitent à égalité, et le ministère qui y nomme des personnalités qualifiées prend bien soin qu'il en soit ainsi, de même que dans toutes les autres institutions, comités ou missions diverses. Le Conseil Economique et Social comporte 40 personnalités qualifiées, indemnisées au même titre que les autres membres.

Pour 2 jours de commissions et Conseil, avec le train et les frais cela représente 500 euros à ma charge, même le repas sur place avec vous me sera facturé. Pour le séminaire auquel j'avais accepté de venir, cela fait près de 1000 euros, alors que la Carmf ne me verse que 2 300 euros de pension par mois. Ces frais ne sont même pas fiscalement déductibles ! Vous comprendrez que dans ces conditions je ne puisse pas assurer ces tâches à mes frais et être la seule personnalité qualifiée sur quelques milliers dans ce cas, par la seule volonté et l'acharnement d'un fonctionnaire qui outrepassa ses fonctions afin d'assouvir je ne sais quelle ambition.

La Carmf a déposé de nombreux recours contre ces dispositions plus que discriminatoires, mais le temps qu'elles aboutissent, le mal aura été fait, en toute impunité.

Avec mes regrets, veuillez agréer Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames Messieurs les administrateurs l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard MAUDRUX